

Lieux-dits « Le Devois »,
« Montagne de Peyremale » et
« Mont Mejot »
Commune de Bagard (30)

**DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**
Renouvellement et extension d'une carrière



Demande administrative et technique



GSM
Secteur Languedoc
Parc Saint Jean - Bât. 1
ZAC du Mas de Grille
34433 St-Jean-de-Védas
Tél. 04.67.07.07.10
Fax 04.67.69.06.63



Version	Date	Chef de projet	Rédacteurs	Commentaires
Minute client V1	08/08/2019	Marie-Anne MULLER	Marie-Anne MULLER	Manque description phasage et remise en état
Minute client V2	16/09/2019	Marie-Anne MULLER	Marie-Anne MULLER	Corrections V1 + phasage
Minute client V3	22/04/2020	Marie-Anne MULLER	Marie-Anne MULLER	Reprise V2
Compléments	30/04/2021	Marie-Anne MULLER	Marie-Anne MULLER	Compléments liés à l'instruction

Référence dossier : D_ATDx_2019_04_705

Document réalisé par :



ATDx AMENAGEMENT | TERRITOIRE | DEVELOPPEMENT

ATDx SARL
Immeuble l'Altis - 2ème étage
165 rue Philippe MAUPAS
30900 NÎMES

Tél : 04.66.38.61.58
Fax : 04.66.38.61.59
✉ atdx@atdx.fr

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DE LA DEMANDE	7
2	OBJET DE LA DEMANDE ET INSTRUCTION DE LA PROCEDURE	8
3	IDENTITE DU PETITIONNAIRE	11
3.1	PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS	11
3.2	HISTORIQUE DE LA CARRIERE DE PEYREMALE DE BAGARD	11
3.3	CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	12
3.3.1	<i>Présentation de l'entreprise</i>	12
3.3.2	<i>Capacités techniques</i>	14
3.3.3	<i>Politiques de l'entreprise GSM</i>	16
3.3.4	<i>Capacités financières</i>	19
4	LOCALISATION DU SITE DU PROJET	20
5	PARCELLAIRE ET MAITRISE FONCIERE	23
5.1	PARCELLAIRE DE L'ABANDON PARTIEL	23
5.2	PARCELLAIRE TOTAL DEMANDE EN AUTORISATION	24
5.3	PARCELLAIRE DES ACTIVITES SANS LIMITE DE DUREE	25
5.4	MAITRISE FONCIERE CONCERNANT LE PROJET	25
6	RUBRIQUES DES NOMENCLATURES ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES	27
6.1	NOMENCLATURE ICPE	27
6.1.1	<i>Activités demandées pour une durée de 30 ans</i>	27
6.1.2	<i>Activités demandées sans limitation de durée</i>	27
6.2	NOMENCLATURE IOTA	28
6.3	PROCEDURES INTEGREES	29
6.4	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	29
6.5	COMMUNES CONCERNEES PAR LES MESURES DE PUBLICITE	30
7	DESCRIPTION DU PROJET	31
7.1	OBJET DE L'EXPLOITATION	31
7.2	CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION	31
7.3	PRODUITS MIS EN ŒUVRE	32
7.4	PRODUITS FINIS	32
7.5	CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES DU GISEMENT	33
7.6	PRINCIPE D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE	37
7.6.1	<i>Travaux préparatoires</i>	37
7.6.2	<i>Mise en place des mesures de compensation écologiques</i>	37
7.6.3	<i>Défrichement et débroussaillage</i>	38
7.6.4	<i>Découverte</i>	39
7.6.5	<i>Extraction des matériaux</i>	41
7.6.6	<i>Traitement des matériaux</i>	42
7.6.7	<i>Gestion des déchets d'extraction</i>	44
7.7	REMISE EN ETAT	45
7.8	PHASAGE D'EXPLOITATION ET DE REMISE EN ETAT	48
7.8.1	<i>Etat actuel du site</i>	48
7.8.2	<i>Définition de l'emprise retenue pour l'extension</i>	50
7.8.3	<i>Phasage</i>	52
7.9	INSTALLATIONS ANNEXES	56
7.10	MODE D'APPROVISIONNEMENT ET UTILISATION DE L'EAU	58
7.11	CONDUITE D'EXPLOITATION	59
7.12	MOYENS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE	60
7.12.1	<i>Suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines</i>	60
7.12.2	<i>Suivi des émissions sonores de la carrière</i>	60
7.12.3	<i>Suivi des vibrations générées par la carrière</i>	62
7.12.4	<i>Suivis des poussières générées par la carrière</i>	62
7.12.5	<i>Suivis écologiques</i>	63

7.12.6	<i>Suivis topographiques et de la gestion des stocks.....</i>	63
7.12.7	<i>Suivis des économies d'eau et d'énergie.....</i>	64
7.12.8	<i>Suivi de la gestion des déchets.....</i>	64
7.12.9	<i>Commission de Suivi de Site.....</i>	64
7.13	MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT.....	64
7.13.1	<i>Organisation de la sécurité.....</i>	64
7.13.2	<i>Moyens de secours privés.....</i>	65
7.13.3	<i>Moyens de secours publics.....</i>	65
7.14	MODE D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT : CINETIQUE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SECURITE ET DEVELOPPEMENT DE L'ACCIDENT.....	66
7.14.1	<i>Accidents corporels.....</i>	66
7.14.2	<i>Incendie.....</i>	66
7.14.3	<i>Explosion – Projection.....</i>	66
7.14.4	<i>Pollution des eaux et du sol.....</i>	66
7.14.5	<i>Instabilités de front ou effondrement rocheux.....</i>	67
8	GARANTIES FINANCIERES.....	68
8.1	DEFINITION.....	68
8.2	METHODE DE CALCUL.....	68
8.3	CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES.....	69
9	CONFORMITE A L'URBANISME ET SERVITUDES.....	71
9.1	DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR.....	71
9.2	DOCUMENT D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	71
9.3	PLAN DE PREVENTION DE RISQUES.....	72
9.3.1	<i>Plan de prévention des risques d'inondation (PPRi).....</i>	72
9.3.2	<i>Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt) du site EPC-France.....</i>	73
9.4	SERVITUDES D'URBANISME.....	74
9.5	RESEAUX.....	74
10	INVENTAIRES ET PROTECTIONS REGLEMENTAIRES.....	76
10.1	INVENTAIRES ET PROTECTIONS CONCERNANT LES TERRITOIRES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	76
10.2	PROTECTIONS AU TITRE DU PAYSAGE ET DES SITES.....	79
10.3	PROTECTIONS DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE.....	79
10.3.1	<i>Monuments historiques.....</i>	79
10.3.2	<i>Archéologie.....</i>	81
10.4	APPELLATIONS D'ORIGINE ET INDICATIONS GEOGRAPHIQUES.....	81
10.5	PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE (CAPTAGES AEP).....	82
10.6	ITINERAIRES DE RANDONNEE.....	84
10.7	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	84
11	PIECES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES DE LA DEMANDE.....	86

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du projet à l'échelle départementale	20
Carte 2 : Localisation au 1/25000	21
Carte 3 : Plan cadastral	26
Carte 4 : Localisation des mesures de compensation écologiques	37
Carte 5 : Plan du défrichement et du débroussaillage	40
Carte 6 : Localisation des points de mesure de niveaux sonores autour du projet.....	61
Carte 7 : Plan de surveillance des poussières de la carrière GSM de Bagard	63
Carte 8 : Zonage du PLU de Bagard aux abords de la carrière	71
Carte 9 : Zonage du PPRI du Gardon d'Alès sur l'emprise ICPE	73
Carte 10 : Zonage du PPRt d'EPC France au droit de l'emprise ICPE.....	74
Carte 11 : Localisation des réseaux existants	75
Carte 12 : Protections et inventaires relatifs au milieu naturel	78
Carte 13 : Localisation du patrimoine	80
Carte 14 : Captages AEP et périmètres de protection	83
Carte 15 : itinéraires de promenade et de randonnée aux abords du projet.....	85

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Les étapes et acteurs de la procédure d'autorisation environnementale.....	10
Figure 2 : Implantations dans le monde du groupe HeidelbergCement (Source : HC)	13
Figure 3 : Logo de l'entreprise GSM	13
Figure 4 : Sites du secteur Languedoc de GSM	14
Figure 5 : Exemple de matériels d'exploitation de GSM	15
Figure 6 : Capacité de remise en état et de réemploi des sites industriels par GSM.....	16
Figure 7 : Exemple de sites réaménagés par GSM	16
Figure 8 : Activités riveraines de la carrière GSM.....	22
Figure 9 : Occupation actuelle au droit des zones abandonnées (en vert)	23
Figure 10 : Plan de remise en état de la carrière autorisée en 2013	24
Figure 11 : Série stratigraphique des formations géologiques présentes au droit de la zone d'étude	34
Figure 12 : Coupe géologique au droit de l'extension et cote de fond	36
Figure 13 : Schéma expliquant le principe de transition douce pour le débroussaillage.....	39
Figure 14 : Flowsheet des nouvelles installations de traitement de la carrière GSM de Peyremale.....	43
Figure 15 : Modelé final des zones de stockage des stériles actuelle (verse sud) et future (remblais nord)	44
Figure 16 : Plan du site réaménagé intermédiaire	46
Figure 17 : schéma illustrant la remise en état du site en vue oblique	47
Figure 18 : Zone carriérable Nm du PLU révisé de Bagard correspondant à l'emprise d'étude élargie	50
Figure 19 : Eléments pris en compte dans la définition de la zone d'extension.....	51
Figure 20 : Piste sud et stock de stériles avant et après remise en état.....	54
Figure 21 : Vue aérienne des installations annexes localisées dans le nord de la zone d'étude.....	56
Figure 22 : Vue aérienne des installations annexes actuelles localisées au niveau de la zone commerciale	57

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Renseignements du pétitionnaire	11
Tableau 2 : Liste des arrêtés préfectoraux dont a bénéficié la carrière de Peyremale	12
Tableau 3 : Tonnages et effectifs de GSM France sur les trois dernières années	13
Tableau 4 : Chiffres clefs (en k€) de GSM – 2016/2018.....	19
Tableau 5 : Parcellaire faisant l'objet d'un abandon partiel	23
Tableau 6 : Parcellaire total demandé en autorisation.....	24
Tableau 7 : Parcellaire des activités sans limite de durée	25
Tableau 8 : Activités de la nomenclature ICPE demandées pour une durée de 30 ans	27
Tableau 9 : Activités de la nomenclature ICPE demandées sans limitation de durée	28
Tableau 10 : Nomenclature IOTA concernée par le projet	28
Tableau 11 : Communes concernées par les mesures de publicité	30
Tableau 12 : Caractéristiques générales du projet	32
Tableau 13 : valeurs limites rejets d'eau.....	60
Tableau 14 : Calcul des Garanties financières	70
Tableau 15 : Inventaires et protections au titre de l'environnement autour du projet.....	77
Tableau 16 : Sites protégés au titre du paysage dans le secteur du projet	79
Tableau 17 : Monuments historiques du secteur du projet	79
Tableau 18 : AOC, AOP et IGP présentes sur la commune de Bagard.....	81
Tableau 19 : ICPE en activité dans un rayon de 3 km du projet	84

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : Secteur de la carrière de Peyremale dans les années 1970 (Source : IGN)	12
Photographie 2 : Exemples de réalisations utilisant les granulats de Bagard	33
Photographie 3 : Vue aérienne d'ensemble du site	48
Photographie 4 : Vue du fond d'excavation depuis le stock de stériles	49
Photographie 5 : Vue sur les fronts déjà réaménagés à l'ouest.....	49
Photographie 6 : Quelques installations annexes de la carrière de Peyremale	58

1 CONTEXTE DE LA DEMANDE

Filiale du groupe HeidelbergCement, premier producteur mondial de granulats, la société GSM participe à l'approvisionnement en granulats des marchés du bâtiment et des travaux publics grâce à ses 90 sites de production répartis en France.

Dans le département du Gard, le groupe HeidelbergCement est présent à travers l'ensemble de ses filiales françaises : Ciments Calcia (cimenterie et carrière de Beaucaire, carrière de Bellegarde), GSM (4 carrières de granulats calcaires et alluvionnaires sur Bagard, Beaucaire, Caveirac et Montfrin-Meynes), Unibéton (5 centrales à béton sur Aigues-Mortes, Bagard, Bouillargues, Codognan et Nîmes) et Tratel (entreprise de transport routier de matériaux avec une implantation à Beaucaire).

La société GSM est implantée dans l'ouest de l'agglomération alésienne sur la commune de Bagard. Cette carrière exploite des calcaires massifs au lieu-dit « Montagne de Peyremale », dont les propriétés intrinsèques permettent la production de graves et gravillons pour la fabrication de bétons et les travaux TP. Cette carrière alimente un marché strictement local sur le territoire de l'agglomération d'Alès : ses matériaux ont été notamment utilisés dans les bétons de l'hôpital d'Alès, du lycée de Saint-Christol-lès-Alès, de la station d'épuration d'Alès, ainsi que pour les ouvrages d'art de la RN 106. Sa situation, au cœur du bassin de consommation, permet de limiter les distances de transport aux points d'utilisation, avec une distance moyenne parcourue de 12 km.

Cette carrière a été autorisée initialement en 1983 sur 5 ha, puis agrandie en 1994 sur une surface de 21 ha. La société GSM a racheté le site en 2002. Elle a obtenu en 2013 une augmentation de 2,6 ha de la zone d'extraction, au sein de l'emprise de 21 ha déjà autorisée en 1994, permettant de dégager du gisement au niveau de la zone d'exploitation.

Les arrêtés préfectoraux actuellement en vigueur sur le site sont l'arrêté préfectoral n°2013-53 du 15 octobre 2013 autorisant l'exploitation de la carrière jusqu'au 18 octobre 2024, avec une production maximale de 500 000 tonnes par an et sur un périmètre d'extraction de 14,8 ha et une cote de fond fixée à 220 m NGF et l'arrêté préfectoral n°95.005 du 17 février 1995 autorisant les installations de traitement des matériaux sans limitation de durée.

Les formations exploitées sont des calcaires du Kimmeridgien et de l'Oxfordien supérieur. Le gisement est limité en profondeur par la présence des calcaires marneux de l'Oxfordien moyen et des marnes du Callovien, impropres à la fabrication de granulats. La cote de fond maximale autorisée est fixée à 220 m NGF, soit des réserves théoriques restantes au 31 décembre 2018 de 1 861 000 tonnes, représentant un peu moins de 5 ans avec une production annuelle moyenne de 400 000 tonnes.

Cependant, l'extraction a mis au jour une faille principale Est-Ouest (dite faille F1), qui a remonté la couche des marnes du Callovien sur la moitié nord du site. Ainsi, la cote de fond réelle est limitée à 250 m NGF et le site génère beaucoup de stériles. La quantité de gisement réellement présente est très inférieure aux réserves théoriques : elle est de 624 000 tonnes à fin 2018, soit moins de 2 ans d'exploitation.

Afin de disposer de nouvelles réserves en gisement et ainsi pérenniser son site pour l'alimentation en granulats du marché d'Alès, la société GSM présente une demande d'extension en limite ouest de la carrière actuelle, où les calcaires du Kimmeridgien et de l'Oxfordien supérieur sont présents. Cette extension s'accompagne du renouvellement d'une grande partie de l'existant, avec un déplacement de l'installation de traitement à l'intérieur de l'excavation actuelle.

C'est l'objet du présent dossier.

2 OBJET DE LA DEMANDE ET INSTRUCTION DE LA PROCEDURE

La société GSM présente une demande d'autorisation d'exploitation pour le renouvellement et l'extension de la carrière de Peyremale de Bagard (30), ainsi que pour le fonctionnement de son installation de traitement de matériaux, au titre des ICPE.

La demande porte sur une superficie totale de 29,4 ha environ, dont 19,2 ha demandés en renouvellement, 0,7 ha en régularisation et 9,5 ha en extension. Le fond de fouille suivra la limite du gisement sous l'Oxfordien supérieur qui plonge vers l'ouest, avec une cote maximale à 240 m NGF et une marche d'escalier à 250 m NGF qui rejoindra la carrière actuelle.

L'autorisation pour l'activité carrière est demandée pour une durée de 30 ans, avec une production annuelle moyenne de 400 000 tonnes et un maximum de 500 000 tonnes.

Le projet prévoit la modification et le déplacement des installations de traitement au cours de l'exploitation du site vers une plateforme qui sera aménagée dans l'extraction actuelle dans un souci de réduction des nuisances potentielles pour les riverains, et d'optimisation de l'exploitation du gisement. Ces activités, qui représentent une superficie d'environ 7 ha, sont sans limite de durée.

L'activité d'extraction sera précédée d'un défrichement des terrains concernés, nécessitant une autorisation spécifique de défrichement.

Le projet induira des rejets d'eaux pluviales dans le sol et le sous-sol, soumis à autorisation au titre la Loi sur l'Eau (IOTA).

L'extension projetée, tout comme une grande partie de la carrière actuelle, est incluse dans la zone Natura 2000 des « Falaises d'Anduze », englobant tout le massif de Peyremale, dont l'intérêt repose sur la présence d'une espèce floristique endémique, la Centaurée blanchâtre, et de plusieurs espèces protégées de chiroptères. Le présent projet est donc soumis à une évaluation des incidences Natura 2000.

Enfin, compte tenu des impacts résiduels sur certaines espèces protégées, le présent dossier intègre une demande de dérogation à la destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées.

L'ensemble de ces procédures nécessaire à la réalisation du projet sont rassemblées dans le projet dossier de Demande d'Autorisation d'Environnementale.

Au terme de l'exploitation demandée, le site sera réaménagé en zone à vocation naturelle en lien avec les zones à enjeux du territoire (zone Natura 2000 des Falaises d'Anduze), tout en assurant sa bonne intégration dans le paysage local.

Procédure d'autorisation

Le projet est soumis à Autorisation Environnementale au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA). Le projet est également soumis à une autorisation de défrichement, à une dérogation espèces protégées et à une évaluation Natura 2000.

La procédure d'Autorisation Environnementale « unique » est définie aux articles L.181-1 et R.181-1 et suivants du Code de l'Environnement. Elle concerne les ICPE et les projets soumis à la législation sur l'eau (IOTA) relevant des régimes de l'autorisation. Cette Autorisation Environnementale, outre les ICPE et les IOTA, réunit d'autres procédures et décisions d'autorisation parmi lesquelles l'autorisation de défrichement, et, le cas échéant, la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, l'autorisation spéciale au titre des sites classés (non concerné ici)... Elle inclut les équipements, installations et activités figurant dans le projet que leur connexité rend nécessaire aux ouvrages et activités directement concernées par l'autorisation.

Un dossier de demande d'autorisation est réalisé, qui comporte un tronc commun et des pièces spécifiques suivant la nature du projet et les différentes réglementations auxquelles il est soumis. Le contenu du dossier est donné aux articles R.181-13 (tronc commun) et D.181-15 (éléments spécifiques) du Code de l'Environnement.

Le tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement donne la liste des projets soumis à Evaluation Environnementale systématique ou au cas par cas. Le présent projet est soumis à Evaluation Environnementale au cas par cas. Néanmoins, le porteur de projet a fait le choix de présenter d'office une étude d'impact, proportionnée aux enjeux du projet.

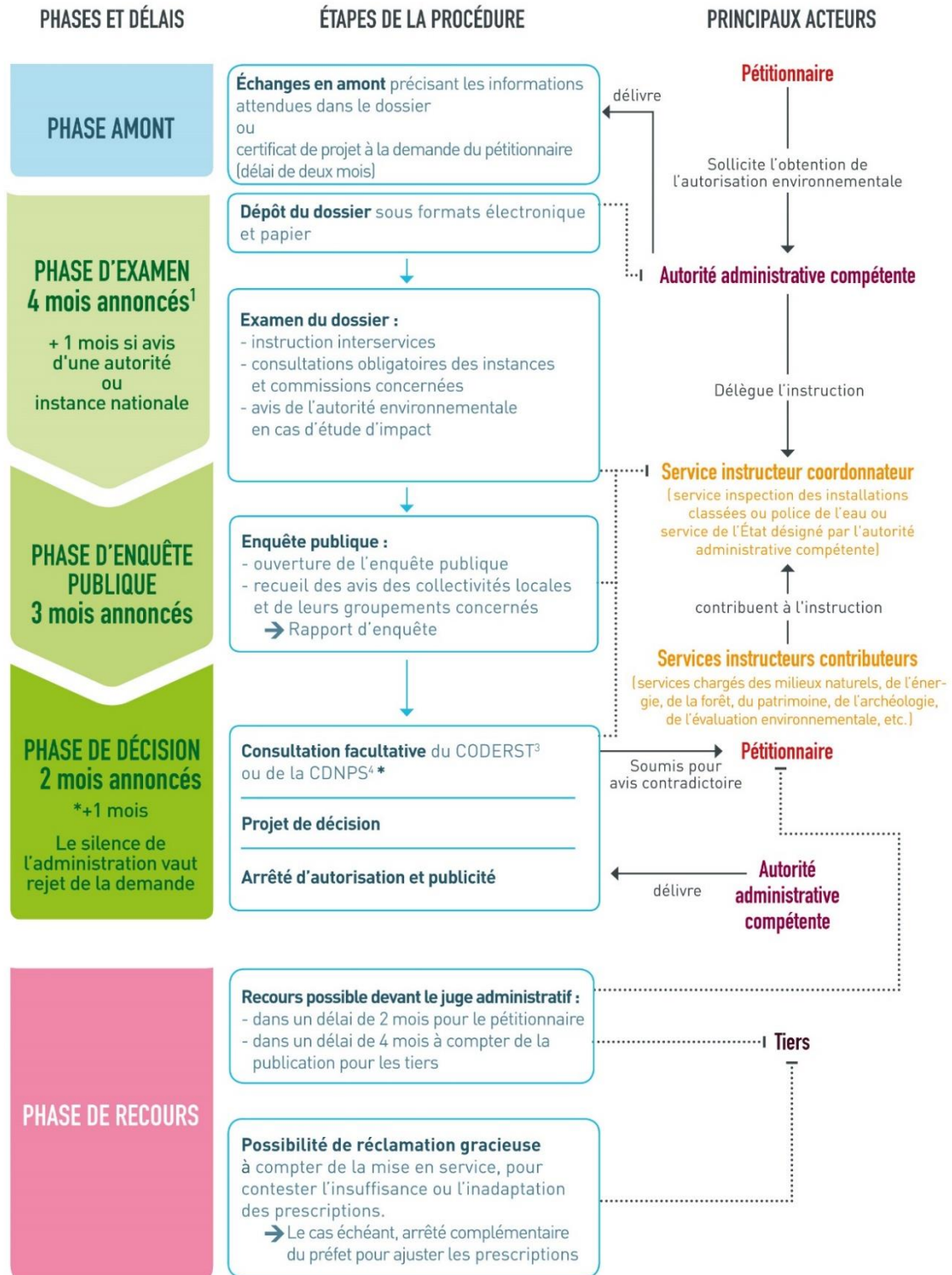
D'après les articles R.181-2 et R.181-3 dudit code, l'Autorisation Environnementale est délivrée par le préfet du département dans lequel est situé le projet. Le service coordonnateur de l'instruction dans le cadre de la présente demande est le service de l'Etat chargé de l'inspection des installations classées (DREAL UT), le projet relevant principalement de la réglementation sur les ICPE. Les autres services intéressés par le projet seront consultés par le service coordonnateur dans le cadre de la procédure d'instruction.

Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale est adressé au préfet par le pétitionnaire. Ce dossier suit alors une procédure d'instruction comprenant 3 phases (articles R.181-16 et suivants) :

- Une phase d'examen (4 à 5 mois prolongeable de 4 mois), incluant la recevabilité du dossier, l'avis des différents services intéressés par le projet, l'avis de l'ARS et de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact et les avis de diverses commissions, organismes et ministères suivant la nature du projet ;
- Une phase d'enquête publique (environ 3 mois) ;
- Une phase de décision (2 à 3 mois, prolongeable une fois).

Le schéma en page suivante, produit par le Ministère de l'Environnement, présente la procédure d'instruction et son déroulement.

LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Figure 1 : Les étapes et acteurs de la procédure d'autorisation environnementale

Source : Ministère de l'Environnement

3 IDENTITE DU PETITIONNAIRE

3.1 Principaux renseignements

La présente demande est sollicitée par la société GSM, filiale à 100% du groupe HeidelbergCement, et dont les principaux renseignements sont présentés ci-après :

SOCIETE	
Raison sociale	GSM
Forme juridique	S.A.S.
Capital social	18 675 840,00 €
Adresse du siège social	Les Technodes BP 2 78930 GUERVILLE
Registre du commerce	Versailles 572 165 12 652
Téléphone	01.30.98.72.00
SIGNATAIRE DE LA DEMANDE	
Nom et prénom	Patrice GAZZARIN
Nationalité	Française
Qualité	Directeur Régional

Tableau 1 : Renseignements du pétitionnaire

➔ Voir justification des pouvoirs du demandeur en Pièce administrative et technique 1

3.2 Historique de la carrière de Peyremale de BAGARD

La carrière de Peyremale existe depuis 1983, date à laquelle l'entreprise LAZARD a obtenu l'arrêté initial d'autorisation d'exploiter sur le site. L'autorisation couvrait alors 5 ha et la production annuelle autorisée était de 200 000 tonnes.

L'exploitation a été une première fois revendue aux frères Crozel en 1990, qui ont étendu la carrière en 1994, puis installé une installation de traitement en 1995.

Entre 1995 et 2002, date à laquelle la carrière a été rachetée par GSM, le site a connu quatre changements d'exploitant.

Après une modification des conditions d'exploitation et de remise en état en 2000, une extension de la zone d'extraction au sein de l'emprise déjà autorisée a été accordée en 2013.

Le tableau ci-dessous récapitule les arrêtés dont a bénéficié le site depuis sa création. Ceux encore en vigueur sur le site sont indiqués en gras.

Date	Référence	Evènement	Caractéristiques
10/06/1983	83/7026/GR/MA	Autorisation initiale de la carrière	Société LAZARD Production maximale : 200 000 tonnes/an Surface autorisée : 5 ha Durée : 30 ans
15/03/1990	90/1550/CM2/AB4	Changement d'exploitant	LAZARD ➔ Crozel Frères
18/10/1994	CM/DH/842	Renouvellement et extension de la carrière	Crozel Frères Production maximale : 500 000 tonnes/an Surface autorisée : 21 ha Durée : 30 ans
17/02/1995	95.005	Autorisation des installations de traitement	Crozel Frères Sans limitation de durée
10/08/1995	95032	Changement d'exploitant	Crozel Frères ➔ Redland Granulats Sud
22/10/1998	98-192N	Changement d'exploitant	Redland Granulats Sud ➔ Granulats Sud
30/06/1999	99-165N	Changement d'exploitant	Granulats Sud ➔ Granulats Sud Méditerranée
24/03/2000	2009	Modifications des conditions d'exploitation et de remise en état	-

Date	Référence	Evènement	Caractéristiques
11/04/2002	02-036N	Changement d'exploitant	Granulats Sud Méditerranée → GSM
15/10/2013	2013-53	Extension de la zone d'extraction au sein de la carrière	Augmentation de 2,6 ha de la zone d'extraction au sein du périmètre déjà autorisé Echéance de 2024 de l'AP CM/DH/842 conservée

Tableau 2 : Liste des arrêtés préfectoraux dont a bénéficié la carrière de Peyremale



Photographie 1 : Secteur de la carrière de Peyremale dans les années 1970 (Source : IGN)

→ Voir les arrêtés n° 95.005 et 2013-53 en Pièce administrative et technique n°2

3.3 Capacités techniques et financières

GSM dispose de l'expérience, d'une organisation, d'un personnel qualifié, de capacités techniques et financières nécessaires à l'exploitation et à la remise en état de carrières de roches meubles ou massives et pour élaborer des granulats destinés à la construction et aux travaux publics.

→ Voir justificatifs de capacités techniques et financières en Pièce administrative et technique 3

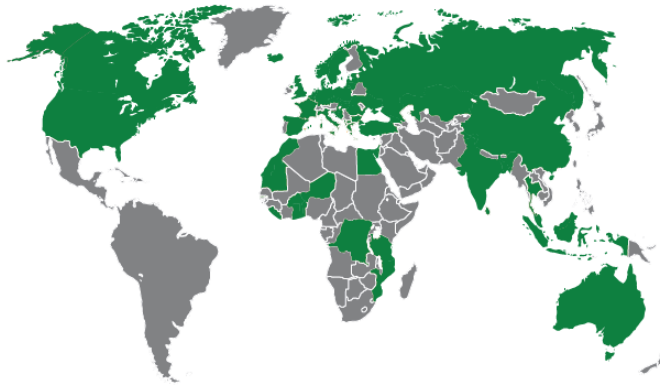
3.3.1 Présentation de l'entreprise

Créée en 1928, GSM est, depuis juillet 2016, filiale du groupe HeidelbergCement.

3.3.1.1 *HeidelbergCement Groupe dans le monde*

HeidelbergCement, dont la fondation remonte à 1873, est aujourd'hui l'un des groupes mondiaux leaders du secteur des matériaux de construction. Avec le rachat du cimentier italien Italcementi en 2016, dont faisait partie GSM, HeidelbergCement est devenu respectivement numéro 1, 2 et 3 dans la production de granulats, de ciment et de béton prêt à l'emploi.

Ainsi, le groupe, qui a pris une nouvelle envergure, compte aujourd'hui 60.000 employés sur plus de 3.000 sites de production (carrières, exploitation de matériaux marins, cimenteries, centrales à béton...) situés dans environ 60 pays répartis sur les cinq continents.



HeidelbergCement Group (chiffres 2017)

- Implanté dans 60 pays
- 60.000 salariés
- 160 cimenteries
- 595 carrières
- 1723 centrales à béton

Figure 2 : Implantations dans le monde du groupe HeidelbergCement (Source : HC)

3.3.1.2 HeidelbergCement Group en France

Le Groupe HeidelbergCement se déploie en France sur trois principaux métiers des matériaux de construction, à travers trois sociétés :

- Ciments Calcia pour le ciment et sa filiale SOCLI pour la chaux ;
- **GSM et ses filiales, pour les granulats,**
- Unibéton, pour le béton prêt à l'emploi.

3.3.1.3 GSM en France



GSM répond à un besoin : l'approvisionnement des marchés du bâtiment et des travaux publics en granulats (sables et graviers), matière première indispensable à l'aménagement du cadre de vie.

Figure 3 : Logo de l'entreprise GSM

Les ressources minérales exploitées par GSM pour la production de granulats sont diversifiées (roches meubles en eau ou hors d'eau, roches massives calcaires ou éruptives, granulats marins...) pour répondre aux nombreuses spécifications des chantiers livrés : sables et graviers calibrés roulés ou concassés, recompositions granulométriques, graves, graves routières, bétons concassés recyclés...

GSM développe également une compétence dans la valorisation des remblais inertes issus de chantiers de terrassements, pour la remise en état de carrières ou en ISDI (installations de stockage de déchets inertes).

GSM en France en chiffres (période 2016/2018)

- Près de 700 salariés
- Environ 90 sites constitués de carrières, ports et dépôts implantés sur une trentaine de départements français
- 23.3 Millions de tonnes commercialisées.

Les tonnages vendus et effectifs de GSM et ses filiales sur les trois dernières années sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Activité Granulats France[1]		2018	2017	2016
GSM	Tonnage vendu (kt)	16 194	15 832	16 568
	Effectifs inscrits	563	538	555
Filiales et minoritaires	Tonnage vendu (kt)	7 114	6 788	4 039
	Effectifs inscrits	123	120	112
Total GSM et filiales	Tonnage vendu (kt)	23 308	22 620	20 607
	Effectifs inscrits	686	658	667

[1] GSM et filiales et participations minoritaires

Tableau 3 : Tonnages et effectifs de GSM France sur les trois dernières années

3.3.1.4 Secteur Languedoc

La carrière de Bagard fait partie du secteur Languedoc qui compte neuf sites d'exploitation, dont six carrières calcaires et trois gravières. Trois de ces sites (Beaucaire, Poussan et Roussas) sont équipés de leur propre laboratoire de contrôle qualité. Le siège social du secteur est basé à Saint-Jean-de-Védas (34). En plus du siège, on trouve aussi un bureau à Nîmes.

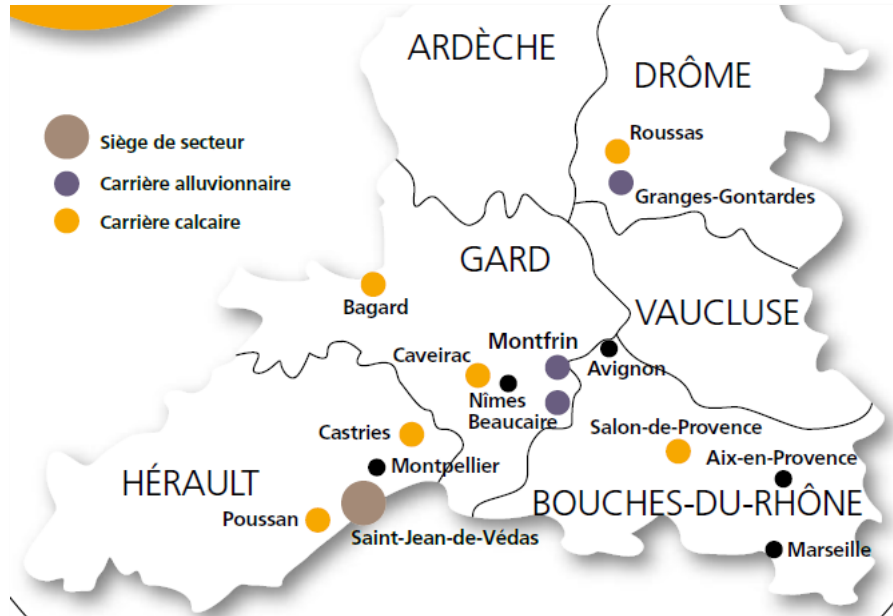


Figure 4 : Sites du secteur Languedoc de GSM

3.3.2 Capacités techniques

3.3.2.1 Moyens humains

Le siège social de GSM est situé à Guerville (78), aux « Technodes ». Ce site rassemble les directions fonctionnelles et des services supports dans les domaines suivants : environnement, géologie et prospection, qualité, matériel et procédés industriels, juridique, santé et sécurité, ressources humaines, communication, administration et finances, comptabilité, informatique.

Afin d'être plus proche de ses clients et des acteurs locaux, la société GSM est organisée en Directions Régionales et Directions de Secteur avec des moyens technologiques et logistiques performants et des équipes de professionnels maîtrisant parfaitement la connaissance des gisements, des techniques d'exploitation et des besoins de ses clients.

Au niveau local, GSM est structurée en 4 directions régionales et 12 directions de secteurs. Un secteur est l'échelon opérationnel en charge des carrières et des sites de production d'un secteur géographique donné, avec ses moyens humains et matériels propres pour assurer la maîtrise opérationnelle de l'ensemble de l'activité.

Toutes les compétences sont réunies pour répondre à l'ensemble des exigences du métier d'exploitant de carrières et de producteur de granulats ainsi qu'aux réglementations et normes qui l'encadrent :

- **responsables d'exploitation et de production** chargés de la conception des outils industriels, de leur maintenance et de la fabrication des produits finis ;
- **responsables commerciaux et responsables logistiques** chargés de la commercialisation et la distribution des granulats auprès des clients ;
- **responsables fonciers et environnement** en charge de la maîtrise des terrains, des dossiers administratifs de demandes d'autorisation, des études environnementales, du suivi des conformités réglementaires et de la concertation avec les acteurs locaux ;
- **animateurs qualité, sécurité, environnement** chargés de décliner la politique mise en place par GSM dans ces trois domaines ;
- **chefs de carrières** encadrant une équipe chargée des opérations d'extraction, de production industrielle, de remise en état des sites.

Grâce à cette structure décentralisée, GSM assure une relation de proximité avec tous les acteurs locaux et régionaux.

3.3.2.2 Moyens matériels

GSM dispose de tout le matériel nécessaire à l'exploitation des carrières et pour la production de granulats de qualité, dans le respect des législations et normes techniques et environnementales applicables. GSM possède et gère un équipement industriel constitué :

- de constructions et d'installations de production de granulats (broyeurs, concasseurs, traitement des sables et des eaux, convoyeurs...) fixes ou mobiles ;
- de matériels flottants (dragues, convoyeurs flottants...) ;
- de matériels mobiles (engins de chantiers, chargeuses...).

Les installations de production de granulats en service présentent des capacités de production variées proportionnées aux sites exploités et aux besoins locaux. Les plus importantes d'entre elles peuvent produire jusqu'à un million de tonnes de granulats par an.

A titre d'illustration, au bilan de l'entreprise clos au 31/12/2018, la valeur brute des actifs immobilisés de GSM en constructions et en installations techniques, matériel, et outillage industriels s'élève à environ **169 Millions d'euros**.

Ces moyens techniques permettent à GSM de maîtriser l'ensemble des étapes de la vie d'une carrière, et notamment de réaliser une remise en état progressive et coordonnée à l'exploitation de manière continue.



Figure 5 : Exemple de matériels d'exploitation de GSM

3.3.2.3 Expertise en matière de remise en état des sites

La capacité technique de remise en état des sites fait partie intégrante des compétences à déployer dans l'exploitation des carrières et est l'une des conditions indispensable à l'intégration dans les territoires et à l'acceptation de l'activité industrielle par le plus grand nombre.

Avec plusieurs décennies d'expérience, GSM présente des réalisations variées de réaménagement et de réemploi des carrières exploitées. Cette expérience porte sur différents milieux naturels dont les caractéristiques sont déterminées par la nature de la roche exploitée (alluvionnaires, autres roches meubles, calcaires...), la topographie des lieux (plaine, coteaux...), la présence d'eau ou non, les éléments constitutifs du milieu naturel (climat, patrimoine écologique...) et les possibilités d'usage et de gestion des espaces dans le territoire. Les vocations prioritaires des sites après exploitation de carrières n'empêchent pas des remises en état composites. Par exemple, une préfiguration d'une base de loisirs comprend souvent des zones d'intérêt écologique.

Par rapport à d'autres activités industrielles, l'exploitation de carrière présente la singularité de restituer des nouveaux espaces qui constituent de véritables opportunités pour l'aménagement du territoire avec des affectations souvent différentes de l'origine. Les travaux progressifs de remise en état, au fur et à mesure de l'exploitation, s'effectuent en concertation avec les acteurs locaux tout au long de la vie des sites, notamment pour anticiper les éventuels aménagements, équipements et infrastructures qui constitueront des opérations distinctes réalisées avec d'autres acteurs dans le prolongement de la carrière.

la création d'espaces naturels favorisant la biodiversité et l'écologie – zones humides, sites d'intérêt ornithologique, friches sèches, talus et éboulis, observatoires de la nature ouverts ou non au public...

la restitution sous forme de terrains agricoles ou reboisés – plantations ou mise en culture sur terrains décaissés ou remblayés par des matériaux inertes...



l'aménagement de bases de loisirs et de parcs publics ou privés - Plans d'eau pour les sports nautiques, réserves de pêche ou de chasse, itinéraires sportifs...

La restitution de zones constructibles ou aménagements participant au développement local – Terrains nivelés après décaissement ou remblayage par des matériaux inertes

Figure 6 : Capacité de remise en état et de réemploi des sites industriels par GSM



Figure 7 : Exemple de sites réaménagés par GSM

3.3.3 Politiques de l'entreprise GSM

3.3.3.1 Politique qualité et service aux clients

GSM produit des granulats qui répondent aux besoins en matériaux des entreprises générales du bâtiment et des travaux publics, des industriels du béton prêt à l'emploi et des produits bétons préfabriqués, artisans, maçons ou VRD, négociants, particuliers...

Tous les sites de production de GSM sont aujourd'hui **certifiés CE2+**, attestation de conformité délivrée par des organismes notifiés. Certains sites bénéficient également de certifications qualité par tierce partie, notamment :

- la **certification NF-Granulats**, délivrée par AFNOR CERTIFICATION ;
- la **certification ISO 9001** délivrée par L'AFAQ.

Les expéditions des granulats produits se font majoritairement en vrac mais aussi par des conditionnements en Bigs-Bags pour les négociants ou les chantiers urbains via des transports routiers, fluviaux ou ferroviaires en fonction des infrastructures existantes aux abords des implantations.

3.3.3.2 Politique santé et sécurité au travail

GSM applique de longue date une politique volontariste en matière de santé et sécurité du personnel, avec une approche harmonisée commune à toutes les filiales du Groupe, adaptée aux standards d'HeidelbergCement Group.

La politique sécurité de GSM repose sur un programme de prévention exigeant une **prise de conscience collective de "l'esprit sécurité"**. Elle s'appuie sur l'implication de chacun de ses collaborateurs et des sous-traitants, afin de garantir leur sécurité, en visant le « zéro accident ».

L'engagement « sécurité » est encadré par un système de management et son animation, avec des actions en matière d'affichage, sur les comportements et la gestion des risques, avec, évidemment, le respect des réglementations applicables aux salariés et sous-traitants intervenants sur les sites.

3.3.3.3 Politique environnementale

Parmi les premiers producteurs de granulats à avoir pris des initiatives pour améliorer ses performances environnementales dès le début des années 1990, GSM mène ses actions visant à concilier exigences économiques et enjeux environnementaux de son activité industrielle.

Cette politique s'inscrit parfaitement dans celle du Groupe HeidelbergCement auquel GSM appartient depuis 2016, qui construit, selon les principes du développement durable et ses trois piliers (économique, environnemental et social), un programme et des objectifs à long terme, déclinée pour toutes les sociétés du Groupe.

La démarche environnementale de GSM

Conscient et soucieux des effets générés par ses activités d'exploitation de carrières, GSM place historiquement, depuis plus de 30 ans, les aspects environnementaux au cœur de son action et de ses projets industriels.

Notre démarche vise 3 objectifs :

1. Répondre durablement aux besoins en matériaux de la collectivité

GSM applique toutes les solutions économiquement viables qui permettent une utilisation rationnelle des matériaux, avec **diversification des gisements** valorisables naturels (terrasses alluviales, roches massives, granulats marins...), le développement du **recyclage** et l'**optimisation du rendement des gisements**, notamment par des investissements industriels adaptés à chaque contexte géologique.

Combinée à une utilisation adaptée des modes de **transport** possibles (routier, fluvial, ferroviaire), cette orientation est destinée à assurer un approvisionnement durable en matériaux à proximité des bassins de consommation en limitant les émissions de CO₂.

2. Réussir l'intégration de l'activité dans les territoires

Les exploitations de carrières développées par GSM sont implantées en cohérence avec les différents documents de planification qui encadrent l'usage du territoire. Grâce à des études techniques et environnementales poussées et un travail de concertation, de dialogue, d'information et de partenariats avec les parties prenantes locales, les conditions d'exploitation et de remise en état sont fixées pour la meilleure intégration et acceptation possibles de l'activité industrielle.

En particulier, la compatibilité des remises en état des sites avec les orientations d'aménagement des territoires font l'objet d'un travail collaboratif et de communication pour réussir collectivement le réemploi des sites post-exploitation.

3. Prévenir, maîtriser et contrôler l'influence de l'activité sur l'environnement

L'exploitation de carrières paraît une activité simple mais qui va concerner tous les domaines de l'environnement : eau superficielle et souterraine, air, bruit, paysage, faune et flore, l'énergie, sols ... Les actions d'amélioration continue des pratiques, techniques et comportements des équipes de GSM et ses sous-traitants sont déterminées par le cadre réglementaire applicable ou issues de démarches volontaires.

Ainsi, GSM s'engage dans des démarches de certifications (ISO 14001, ISO 50001) ou encore dans des politiques en faveur des milieux naturels (développement d'un système de management de la biodiversité).

En pratique, la conduite de la politique environnementale de l'entreprise s'effectue sur le terrain par des réalisations concrètes que chaque secteur met en œuvre au travers des Plans d'Actions Environnementales détaillés : objectifs, modalités, moyens et délais de réalisation, contrôles et suivis des actions...

✓ La politique industrielle

Toutes les nouvelles installations de fabrication de granulats bénéficient des meilleures techniques de prévention des incidences environnementales: poussières, bruit, consommation énergétique, consommation d'eau... L'écoconception des équipements industriels est un axe majeur d'amélioration de GSM.

✓ Des contrôles environnementaux réguliers

Les suivis environnementaux des prélèvements et des émissions (eaux, bruit, poussières vibrations...) ainsi que les suivis écologiques des sites sont systématiquement confiés à des laboratoires ou bureaux d'études externes indépendants. GSM effectue également un autocontrôle régulier de son activité pour assurer la conformité des sites

aux prescriptions techniques et environnementales imposées par les autorisations administratives encadrant chaque établissement.

✓ Audits externes et certifications

La certification délivrée par des organismes accrédités indépendants garantit l'identification et la hiérarchisation des effets environnementaux des sites, l'organisation et les moyens mis en œuvre pour les traiter dans une logique d'amélioration continue et la conformité aux exigences réglementaires :



- **ISO 14001** : GSM a obtenu dès 2000 la certification ISO 14001 pour quelques sites. En 2013, fort du nombre des 53 sites déjà certifiés, GSM s'est engagé dans un processus de certification de l'ensemble des sites de production et a obtenu cette **certification ISO 14001 nationale multisites en avril 2015 puis l'a renouvelé en juin 2018** ;



- **ISO 50001** : GSM a également déployé le système de management de l'énergie ISO 50001. En **septembre 2015, la certification ISO 50001 est obtenue pour l'ensemble de ses installations de productions de granulats (renouvelé en juin 2018)**.



- **Charte des carrières UNICEM** : Amorcée en 1992 par les producteurs français de granulats, la Charte Environnement est une démarche de progrès volontaire et active comprenant des engagements sur des mesures de respect de l'environnement validé par des audits réguliers et sur le dialogue avec les parties prenantes externes : collectivités locales, riverains, associations environnementales... GSM a été l'une des entreprises fondatrices de la charte dès son origine et contribue toujours aux programmes d'études et de recherches de la profession. **Courant 2018, GSM a adhéré à la Charte RSE de Unicem Entreprises Engagées**. Son évaluation par un organisme extérieur est en cours

✓ Dialogue, information et concertation

GSM est la première entreprise du granulat à avoir mis volontairement en place des Comités de Suivi de l'Environnement (CSE) locaux dès 1993. Cette démarche est menée en continuité depuis lors.

GSM s'investit également dans les opérations de communication sur les territoires où elle est implantée. Des journées portes ouvertes sont organisées régulièrement, notamment lors de l'opération UNPG Carrières à Cœur Ouvert. L'ouverture des sites se poursuit également avec des participations à des opérations de tourisme industriel, à des manifestations locales ou encore l'accueil de scolaires

L'engagement de GSM en faveur de la biodiversité

Les carrières ont la particularité de pouvoir constituer des zones d'intérêt écologique pendant et après exploitation. Ainsi, un grand nombre de carrières réaménagées sont devenues des sites naturels de grande valeur écologique, souvent intégrées dans des ZNIEFF de type I ou II et accueillent de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial.

Consciente de cette capacité, GSM établit de longue date des partenariats avec des experts naturalistes et des associations locales de protection de l'environnement, un partenariat national avec le comité français de l'UICN en 2007 et a mis en place un système de management de la biodiversité des carrières reconnu par une certification.

✓ Des partenariats locaux

Des partenariats sont établis avec experts naturalistes, des instances scientifiques comme le Muséum National d'Histoire Naturelle, conservatoires botaniques ...) ou des associations de protection de la nature telle la Ligue de Protection des Oiseaux, pour la réalisation d'études écologiques et le suivi régulier de l'évolution des milieux.

Citons par exemple :

- la convention avec naturAgora pour la valorisation écologique de l'ancienne carrière de Tergnier-Beautor (02),
- le partenariat avec l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing (ANVL) dans le cadre du réaménagement de la carrière de Varennes-sur-Seine (77),
- la convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde depuis 1995 pour intégrer la carrière du Hourdel (80) dans l'environnement écologique et sociologique de la Baie de Somme bénéficiaire du label Grand site de France,
- le partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) pour des opérations de reboisement sur plusieurs sites, notamment dans l'Eure et en Pyrénées Atlantiques, ainsi que pour les ouvertures de milieux (à Poussan et Roussas par exemple),
- les suivis de l'évolution des espèces et des milieux avec la LPO en Normandie ainsi que sur le site de Poussan,

- l'engagement dans des Groupements d'Intérêt Scientifique pour suivre les effets des exploitations de granulats marins ...

✓ Des partenariats régionaux et nationaux

Le partenariat national avec le comité français de l'UICN conclu en 2007 comprend 3 engagements pour bâtir ensemble une politique et des actions en faveur de la biodiversité :

- former, sensibiliser et communiquer sur la biodiversité
- améliorer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité
- développer la gestion écologique des sites.



En Languedoc, GSM a également établi un partenariat avec la FRAPNA Drôme, le CREN et le GEEM dans le cadre du Comité de Suivi Scientifique des mesures compensatoires de la carrière de Roussas, ainsi qu'avec l'association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM) sur le site de Montfrin-Meynes pour le comptage des poissons migrateurs dans la passe à poissons.

✓ Le système de management de la biodiversité



En juillet 2011, GSM adhère à la nouvelle SNB 2011-2020 et dépose un an plus tard son projet de Système de Management de la Biodiversité (SMBio.). Ce système est inspiré du modèle ISO 14001 pour répondre spécifiquement aux sujets de la biodiversité en carrière selon le principe d'amélioration continue des pratiques. **Fin 2015, GSM est la première entreprise productrice de granulats et l'une des six premières entreprises pilotes à avoir obtenu la certification « Engagement Biodiversité » par ECOCERT Environnement. Fin 2018/ début 2019, GSM est la première entreprise à avoir obtenu la certification AFAQ Biodiversité par L'AFNOR.**

➔ Voir Certificats en Pièce Administrative et Technique n°2

3.3.4 Capacités financières

Le capital social de GSM est de **18 675 840 €**.

En 2018, l'Unité Economique et Sociale de GSM a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de **256 millions d'euros** pour un résultat net de près de **21 millions d'euros**.

GSM	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires	255 564	235 788	238 112
Résultat net	20 946	14 289	14 888

Tableau 4 : Chiffres clefs (en k€) de GSM – 2016/2018

Par ailleurs, GSM a constitué des cautions bancaires à titre de garanties financières de remise en état des carrières pour un montant total de **44,8 millions d'euros à fin 2018** pour GSM et ses filiales.

La situation financière permet ainsi à GSM d'exploiter les sites conformément aux exigences applicables et aux conditions d'exploitation prescrites par les autorisations préfectorales, notamment en matière d'environnement.

4 LOCALISATION DU SITE DU PROJET

Le projet est implanté aux lieux-dits « Le Devois », « Montagne de Peyremale » et « Mont Mejot » dans l'ouest du territoire de la commune de Bagard, dans le département du Gard.

A l'échelle départementale, le projet est situé à :

- 5 km à l'ouest d'Alès,
- 36 km au nord-ouest de Nîmes,
- 36 km à l'est du Vigan.



Carte 1 : Localisation du projet à l'échelle départementale

Source : Géoportail.gouv.fr

Plus localement, la carrière est implantée sur l'extrémité est de la montagne de Peyremale faisant partie des premiers reliefs des Cévennes à l'interface avec la plaine d'Alès. La carrière actuelle est en majorité incluse dans la zone Natura 2000 « Falaises d'Anduze », tout comme la totalité de l'extension.

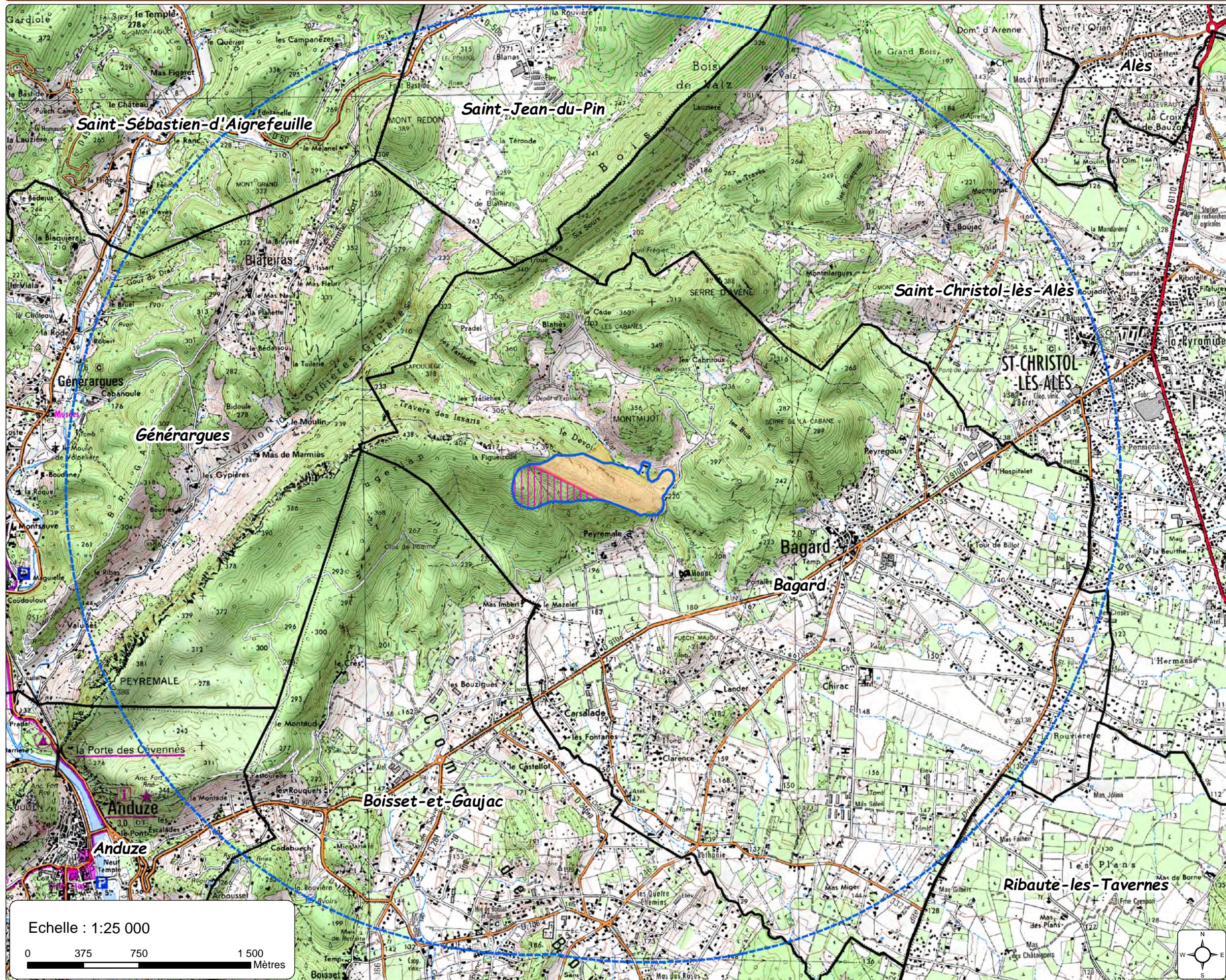
Le projet de renouvellement et d'extension se situe à :

- Une centaine de mètres des premiers riverains au sud-est, au lieu-dit « Peyremale »,
- 700 m au nord de la RD 910 a reliant Anduze à Alès.
- 1,3 km au nord-ouest du bourg de Bagard,
- 3,5 km à l'est du bourg d'Anduze,

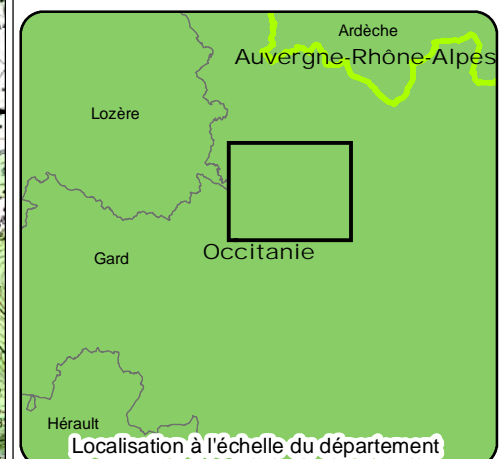
➔ **Voir Carte 2 : Localisation au 1/25000 ci-après**

Plusieurs activités économiques sont localisées à proximité de la carrière GSM :

- La centrale à béton Unibéton jouxte la carrière au nord, son accès est commun avec celui des bureaux de la carrière,
- La centrale d'enrobage des établissements Michel à 50 m au nord de la carrière,
- La zone en cours de remblaiement de la SPAIC à 60 m au sud-est de la carrière,
- L'entreprise EPC France dont les bureaux se situent à 400 m au sud, et le dépôt d'explosifs à 450 m au nord de la carrière,
- Deux dépôts de bois présents le long du chemin de Blatiès à 330 et 450 m au nord-est de la carrière.



- Légende
- Emprise de la demande
 - Carrière actuelle
 - Extension projetée
 - Rayon d'affichage de 3 km
 - Limites de commune



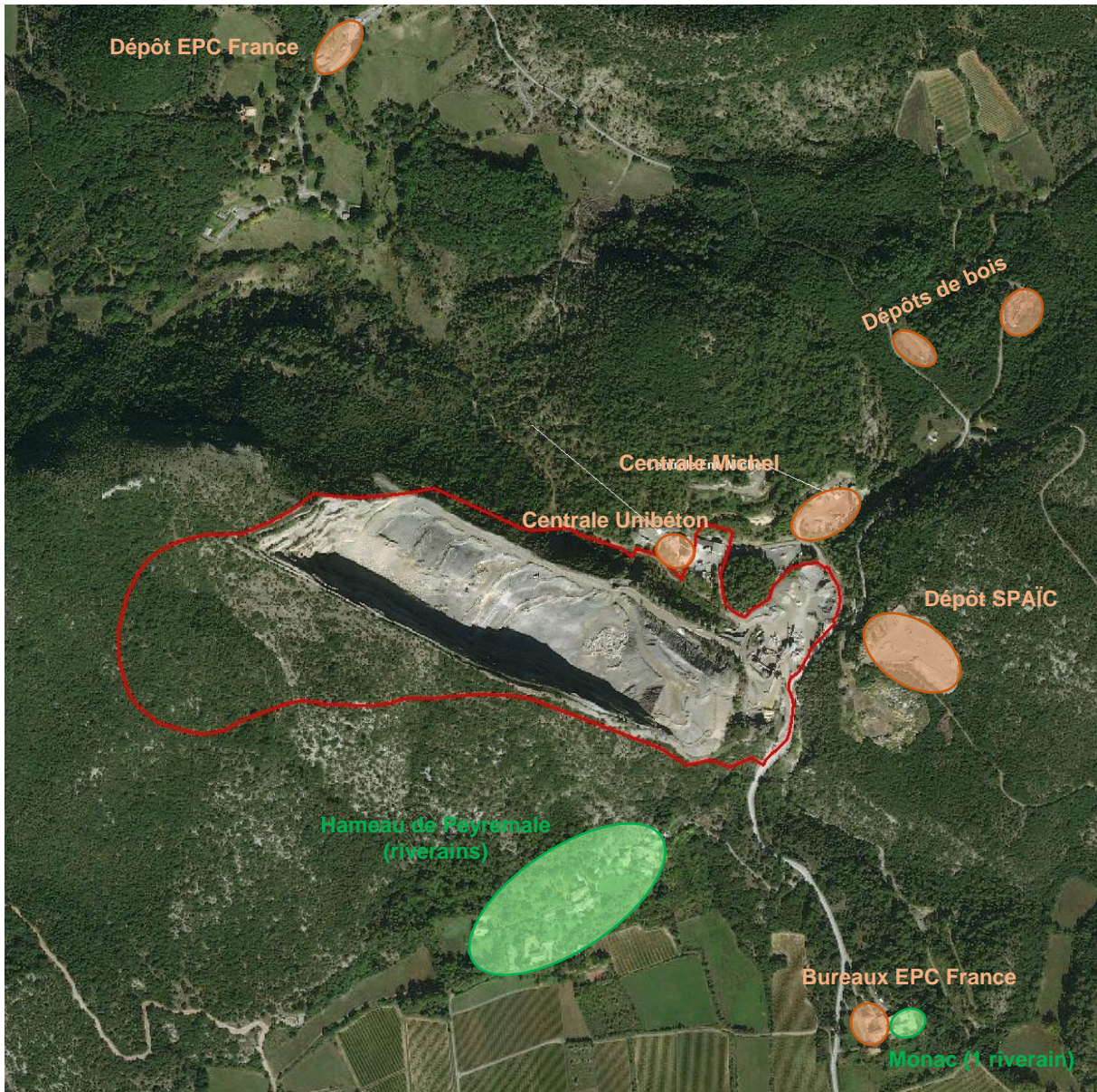


Figure 8 : Activités riveraines de la carrière GSM

5 PARCELLAIRE ET MAITRISE FONCIERE

Les surfaces présentées ci-dessous sont illustrées sur la Carte 3 en page 26.

5.1 Parcellaire de l'abandon partiel

Un abandon partiel est demandé sur les surfaces suivantes non renouvelées :

Commune	Section	Lieu-dit	Numéro	Contenance cadastrale totale (m ²)	Surface abandonnée (m ²)	Propriétaires
BAGARD	AB	Le Devois	5	39 505	8 100	SOULIER Robert et Louis & ALLEGRI Mireille
			7	20 700	4 500	GSM
	AD	Mont Mejot	69 pp	51 175	2 670	MICHEL Alain
			97 pp (anciennement 67)	14 830	2 650	LASCH Christian
			Chemin	-	20	
TOTAL					17 940 m²	

pp : pour partie

Tableau 5 : Parcellaire faisant l'objet d'un abandon partiel

Les zones en question sont des zones qui n'ont jamais été exploitées et ne sont pas concernées par une activité. Il s'agit :

- de la pointe nord demandée en extraction en 2013, mais au droit de laquelle le gisement s'est révélé absent du fait du passage de la faille F1,
- de zones naturelles (boisées ou végétalisées),
- de la voie d'accès aux bureaux de la carrière, qui permet aussi d'accéder à la centrale à béton Unibéton ainsi qu'à la centrale d'enrobage des établissements Michel.

L'état dans lequel se trouvent ces zones est conforme avec l'état prévu dans le plan de remise en état de la carrière autorisée en 2013.



Figure 9 : Occupation actuelle au droit des zones abandonnées (en vert)

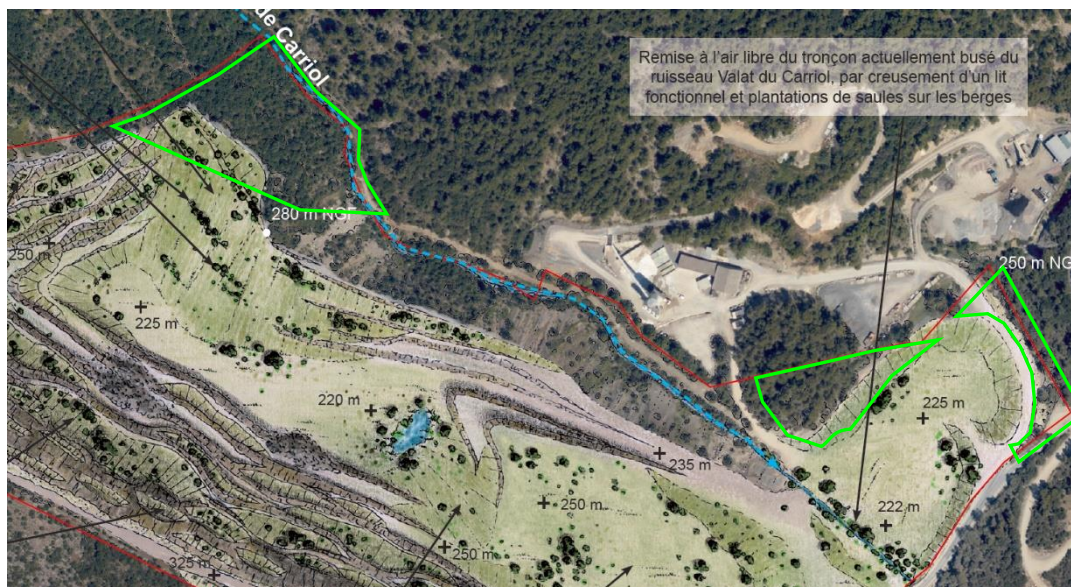


Figure 10 : Plan de remise en état de la carrière autorisée en 2013

5.2 Parcelaire total demandé en autorisation

Le parcellaire total demandé en autorisation est le suivant :

Commune	Section	Lieu-dit	Numéro	Contenance cadastrale totale (m ²)	Surface demandée (m ²)		Propriétaires
BAGARD	AB	Montagne de Peyremale	12 pp	1 840	1 300	Renouvellement	Commune de Bagard
			22 pp	1 012 781	206 060	dont : • 109 735 en renouv. • 95 325 en extens. • 1 000 en régul.	Commune de Bagard
		Le Devois	5 pp	39 505	12 250	Renouvellement	SOULIER Robert et Louis & ALLEGRI Mireille
			7	20 700	16 200	Renouvellement	GSM
			9	2 305	2 305	Renouvellement	GSM
			10	27 760	27 760	Renouvellement	LASCH Christian
			11	7 300	7 300	Renouvellement	BOISSET Louis, Bruno, Huguette et Hervé
			Chemin	-	495	dont : • 390 en renouv. • 105 en régul.	
	Valat du Carriol	-	2 075	dont : • 1 935 en renouv.. • 140 en régul.			
	AD	Mont Mejot	68	1 080	1 080	Renouvellement	LASCH Christian
			69 pp	51 175	8 000	dont : • 2 870 en renouv. • 5 130 en régul.	MICHEL Alain
			97 pp (anciennement 67)	14 830	8 475	Renouvellement	LASCH Christian
			Chemin	-	685	dont : • 670 en renouv. • 15 en régul.	
	TOTAL					29 ha 39 a 85 ca	

pp : pour partie

Tableau 6 : Parcelaire total demandé en autorisation

La surface totale demandé en autorisation est donc de **29,4 ha** environ, dont **19,2 ha** en renouvellement, **9,5 ha** demandés en extension sur la parcelle n°22 appartenant à la commune de Bagard et **0,7 ha** en régularisation pour intégrer dans l'emprise ICPE toutes les installations annexes (atelier, cuve à carburant et son aire de ravitaillement, bureaux et locaux sociaux, assainissement autonome).

5.3 Parcelle des activités sans limite de durée

Le parcellaire des activités de traitement et transit de matériaux, pour lesquels il n'y a pas de limitation de durée, est le suivant :

Commune	Section	Lieu-dit	Numéro	Contenance cadastrale totale (m ²)	Surface concernée (m ²)	Propriétaires
BAGARD	AB	Montagne de Peyremale	22 pp	1 012 781	19 100	Commune de Bagard
			7	20 700	6 000	GSM
			9	2 305	2 305	GSM
			10	27 760	16 180	LASCH Christian
			11	7 300	5 600	BOISSET Louis, Bruno, Huguette et Hervé
			Chemin	-	495	
	AD	Mont Mejot	68	1 080	1 080	LASCH Christian
			69 pp	51 175	8 000	MICHEL Alain
			97 pp (anciennement 67)	14 830	8 475	LASCH Christian
			Chemin	-	685	
			TOTAL			

Tableau 7 : Parcelle des activités sans limite de durée

Soit une surface totale d'environ 7 ha, entièrement comprise dans le parcellaire total de 29,4 ha demandé en autorisation et présenté ci-avant.

5.4 Maîtrise foncière concernant le projet

La demande d'autorisation porte sur une superficie totale de 29,4 ha environ.

GSM dispose de la maîtrise foncière sur l'ensemble des terrains concernés par la demande d'autorisation d'exploiter soit en propriété propre, soit par le biais de contrats de forage et de baux commerciaux.

Une attestation sur l'honneur et des extraits du contrat de forage avec la commune de Bagard sont joints au présent dossier en pièce administrative et technique. Les autres documents officiels de maîtrise foncière seront transmis à l'Administration sous pli séparé du présent dossier.

➔ **Voir justificatifs de la maîtrise foncière en Pièce Administrative et Technique n°4**